

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00003 Numéro SIREN : 538 798 075 Nom ou dénomination : 5G EMBALLAGES & PLV

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000262

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/000262**
n°de gestion : **2012B00003**
n°SIREN : **538 798 075 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 15/01/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

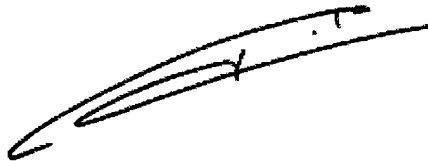
5G EMBALLAGES & PLV - Société à responsabilité limitée
1950 avenue du Maréchal Juin Immeuble le Polygone 30900 Nîmes -FRANCE-

date de clôture : 31/07/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Selon votre déclaration ce dépôt de comptes annuels aura une publicité restreinte en application de l'article L.232-25 du code de commerce.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1168090

3862

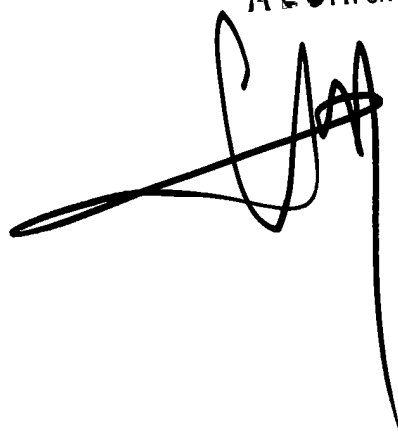
COMPTES ANNUELS

EURL 5 G EMBALLAGES ET PLV

1950 AVENUE DU MARECHEL JUIN
IMMEUBLE LE POLYGONE BAT B
30900 NIMES

EXERCICE
du 01/08/2018 au 31/07/2019

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

EURL 5 G EMBALLAGES ET PLV
1950 AVENUE DU MARECHEL JUIN
IMMEUBLE LE POLYGONE BAT B
30900 NIMES

relatifs à l'exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019.

Conformément à notre lettre de mission en date du 18/04/2018, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 5 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	702 118.63 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	1 156 154.78 Euros
- Résultat net comptable,	69 187.75 Euros

Fait à NIMES
Le 31/10/2019

MELANIE DELOR
EXPERT COMPTABLE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/07/2019 12			Exercice N-1 31/07/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	325.13	325.13				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	9 090.11	6 965.93	2 124.18	2 072.28	51.90	2.50
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	30.00		30.00	30.00		
	Total II	9 445.24	7 291.06	2 154.18	2 102.28	51.90	2.47
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	10 350.19		10 350.19		10 350.19	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 738.00		2 738.00	3 517.91	779.91	22.17
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	230 652.39		230 652.39	351 923.01	121 270.62	34.46
	Autres créances	57 727.90		57 727.90	31 656.20	26 071.70	82.36
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	85 842.21		85 842.21	91 471.74	5 629.53	6.15
	Disponibilités	312 653.76		312 653.76	198 745.33	113 908.43	57.31
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	699 964.45		699 964.45	677 314.19	22 650.26	3.34
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		709 409.69	7 291.06	702 118.63	679 416.47	22 702.16	3.34

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

30.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/07/2019 12	Exercice N-1 31/07/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000.00	5 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 774.29	1 774.29		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	500.00	500.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	333 575.87	351 138.04	17 562.17	5.00
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	69 187.75	17 562.17	86 749.92	493.96
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	410 037.91	340 850.16	69 187.75	20.30
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	12 980.55	20 472.54	7 491.99	36.60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 097.32	248 103.98	48 006.66	19.35
	Dettes fiscales et sociales	77 173.24	69 989.79	7 183.45	10.26
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 829.61		1 829.61	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	292 080.72	338 566.31	46 485.59	13.73
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	702 118.63	679 416.47	22 702.16	3.34

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

292 080.72 338 566.31

EURL 5 G EMBALLAGES ET PLV
au capital de 5000 E
Siège social : 1950 AVENUE DU MARECHEL JUIN
IMMEUBLE LE POLYGONE BAT B
30900 NIMES
RCS : 53879807500015

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
en date du 14/11/2019

L'an deux mille dix-neuf,
le quatorze novembre, à quinze heures,
Monsieur ANTHONY GABARREZ, associé unique de la société EURL 5 G EMBALLAGES
ET PLV, a établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice
clos le 31/07/2019 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Puis il examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2019,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/07/2019 tels qu'il les a établis,
ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 69 187.75 Euro, de la manière suivante :

- en totalité au compte "autres réserves", soit	69 187.75 €
Total.....	<u>69 187.75 €</u>

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Avoirs fiscaux</u>
N-1.....	0.00 €	0.00 €
N-2.....	0.00 €	0.00 €
N-3.....	0.00 €	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DECISION

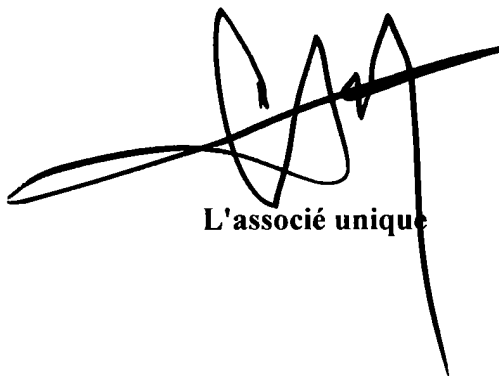
L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.



L'associé unique